

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 26936

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la production de stupéfiants en Afghanistan, qui atteint des niveaux records. Il souhaite savoir ce que la France met en œuvre afin de lutter contre la culture de l'opium dans ce pays, et contre les réseaux de trafiquants de drogue venant d'Afghanistan.

Texte de la réponse

La production de pavot en Afghanistan atteint 90 % de la production mondiale. 80 % de la production mondiale d'opium et d'héroïne est également produite dans ce pays. Selon le dernier rapport de l'office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) d'avril 2013, les cultures consacrées à la culture du pavot ont connu cette année une augmentation de 30 % par rapport à 2012. S'agissant de la coopération en matière de lutte contre la drogue en provenance d'Afghanistan, qui est une priorité pour la France, ses actions sont menées aussi bien dans un cadre multilatéral, pour la mise en place de programmes globaux, que bilatéral, pour soutenir l'engagement particulier de la France auprès des autorités afghanes dans la lutte contre la drogue et la criminalité organisée. Au niveau multilatéral, la France s'appuie principalement sur le Pacte de Paris, dont elle est à l'origine et qui constitue le principal cadre de réflexion, de dialogue et de coordination des projets relatifs à la lutte contre le trafic d'héroïne en provenance d'Afghanistan. Cette initiative dont la pérennisation est assurée depuis sa création par l'ONUDC Vienne réunit 56 pays ainsi qu'une dizaine d'organisations internationales et régionales. La France est un des principaux bailleurs de cette initiative avec des contributions volontaires qui atteignent au niveau global (dont l'Afghanistan) 2,75 millions d'euros en 2013, aux côtés de la Russie et des Etats-Unis. En 2012, quatre domaines prioritaires ont été identifiés pour améliorer la lutte contre ce fléau : renforcement de la coopération régionale et internationale, lutte contre le détournement de précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication d'héroïne, lutte contre la toxicomanie et lutte contre les flux financiers illicites issus du trafic d'héroïne. La France a annoncé une contribution de 200.000 € pour la mise en oeuvre de cette 4e phase du Pacte de Paris. La France finance également le programme régional de l'ONUDC « Afghanistan et pays voisins », lancé en 2011, pour encourager la coopération entre les républiques d'Asie centrale, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Iran pour mieux lutter contre le trafic d'opiacés dans les domaines policier, judiciaire, sanitaire et social. Après avoir contribué à hauteur de 245.000€ en 2012 à des activités visant à renforcer la coopération policière et judiciaire, la France financera ce programme à hauteur de 150.000 € en 2013. La France participe également à un processus sur la sécurité et la coopération régionales lancé à Istanbul en novembre 2011. Elle participe en particulier au groupe de travail de lutte contre les stupéfiants qui a permis l'adoption lors de la dernière conférence ministérielle du processus d'Istanbul à Almaty en avril 2013 d'un plan de mise en oeuvre de mesures de confiance régionales dans ce domaine.

Données clés

Auteur: M. Lionel Tardy

Circonscription: Haute-Savoie (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE26936

Numéro de la question : 26936 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>21 mai 2013</u>, page 5168 Réponse publiée au JO le : <u>25 juin 2013</u>, page 6636